Corrigé – Brevet 2020 – histoire-géographie-EMC – Nouvelle-Calédonie (remplacement)

Histoire – Civils et militaires dans la Première Guerre mondiale, Géographie – Les aires urbaines en France, Enseignement moral et civique – Situation pratique : construire une culture civique

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Histoire – Civils et militaires dans la Première Guerre mondiale *(20 pts)*

Document 1

1. Louis Gondelon écrit cette lettre le 9 septembre 1916, pendant la **bataille de la Somme** : le titre du document précise qu'il a été « tué sur le front de la Somme le 12 septembre 1916 », et il écrit « en pleine offensive ». Cette bataille, lancée le 1er juillet 1916 par les Britanniques et les Français pour percer le front allemand et soulager Verdun, se poursuit jusqu'en novembre 1916. Elle appartient à la deuxième phase de la guerre, la **guerre de position** (ou guerre des tranchées), de la fin de 1914 à 1917 : le front est figé, et les grandes offensives meurtrières, comme Verdun et la Somme en 1916, ne parviennent pas à le percer. C'est une guerre d'usure.

2. La lettre montre des combats d'une très grande violence et extrêmement meurtriers. Le régiment « se bat, et se fait décimer » depuis trois jours ; les soldats subissent « de lourdes pertes », et les Allemands « en subissent le double ». Les soldats calédoniens sont particulièrement touchés : « Les Calédoniens se sont fait massacrer. Peu nombreux sont ceux qui sont debout à l'heure actuelle ! », et « La majeure partie a été comptée comme disparus, c'est-à-dire prisonniers ou morts ». L'auteur insiste sur la violence de l'artillerie : beaucoup sont « déchiquetés par les obus » et leurs corps restent sur le champ de bataille, « dans un coin de terre où jamais ceux qui les aiment ne viendront prier ». Il s'attend lui-même à mourir : « J'ai fait le sacrifice de ma vie ! ». La bataille de la Somme a en effet fait plus d'un million de tués, de blessés et de disparus dans les deux camps.

3. L'auteur associe l'hôpital au bonheur parce que la blessure de son ami Henri Martin est légère : « Ce n'est rien, l'éclat d'obus est venu s'arrêter sur la clavicule. Cela lui vaut 2 mois d'hôpital, de bonheur ! ». Cette blessure sauve Henri : pendant deux mois, il est éloigné du front, à l'abri des obus et de la mort, et il peut se reposer. Pour des soldats qui s'attendent à mourir, une blessure peu grave, que les soldats appelaient la « fine blessure », est presque une chance. Cela montre à quel point la vie au front est devenue insupportable.

Document 2

4. Le document 2 est une gravure en noir et blanc de l'artiste allemand Otto Dix, intitulée *Soldat blessé (automne 1916, Bapaume)* et réalisée en 1924. Otto Dix a lui-même combattu pendant la guerre, notamment sur la Somme, où se trouve Bapaume. L'artiste montre l'atrocité de la guerre en représentant un soldat blessé, couché au sol, au corps tordu : son visage est déformé par la douleur et la terreur, ses yeux sont grands ouverts et exorbités, sa bouche est ouverte comme s'il hurlait, et sa main est crispée, aux doigts recroquevillés. De larges taches noires, qui évoquent le sang et la boue, couvrent son visage et son corps, et le fond sombre, parsemé de projections, rappelle une explosion. Le contraste violent entre le noir et le blanc et le cadrage serré sur ce corps à terre renforcent l'horreur. Dix ne montre aucun héroïsme : il dénonce une guerre qui broie les hommes et cherche à choquer le spectateur.

Documents 1 et 2

5. Durant la Première Guerre mondiale, les soldats au front, appelés les « poilus » en France, vivent dans des conditions terribles. À partir de la fin de 1914, ils s'enterrent dans des tranchées, où ils subissent la boue, le froid, les rats, les poux, le manque de sommeil et l'odeur des cadavres. Ils sont soumis à une violence de masse,

due à des armes nouvelles ou plus puissantes : l'artillerie, dont les obus laissent des soldats « déchiquetés » (document 1), les mitrailleuses, puis les gaz de combat à partir de 1915. Les grandes offensives, comme celle de la Somme en 1916, font des centaines de milliers de victimes : le régiment de Louis Gondelon « se fait décimer », et le soldat d'Otto Dix (document 2) montre les souffrances des blessés. Environ 1,4 million de soldats français sont morts pendant la guerre, et de nombreux survivants restent mutilés, comme les « gueules cassées ». Les soldats viennent de toute la France et de tout l'empire colonial, comme ces Calédoniens engagés dans les régiments coloniaux. Pour tenir, ils comptent sur la camaraderie (Henri Martin était « un peu [son] frère »), sur le lien avec leurs familles grâce aux lettres, et sur le sentiment du devoir patriotique : Louis Gondelon veut tomber « en Français » et ne pas être « un lâche ». Mais les deux documents montrent aussi la peur, la solitude (« Je suis bien seul maintenant ») et le sentiment d'une guerre « terrible ».

> **Astuce.** Dans la question 5, chaque idée doit être appuyée à la fois sur un document et sur une connaissance : les tranchées, les armes, le nombre de morts et les « gueules cassées » ne figurent pas dans les documents, et ce sont justement ces connaissances qui font la différence.

Exercice 2 – Géographie – Les aires urbaines en France *(20 pts)*

1. Développement construit

Plan : introduction (définition, poids des aires urbaines, problématique) ; I. Les espaces d'une aire urbaine, du centre à la couronne périurbaine (exemple de Lyon) ; II. Des aires urbaines qui s'étalent, se renouvellent et se transforment ; conclusion.

> Aujourd'hui, plus de huit Français sur dix vivent dans une aire urbaine, c'est-à-dire un ensemble formé par une ville-centre, sa banlieue et une couronne de communes périurbaines dont une grande partie des actifs travaille dans le pôle urbain. Ces aires urbaines organisent désormais la plus grande partie du territoire français. Quels espaces les composent et comment évoluent-elles ?
>
> Une aire urbaine est d'abord formée de plusieurs espaces aux fonctions différentes. Au centre se trouve la ville-centre, qui concentre les fonctions de commandement, les commerces, les services, le patrimoine et souvent un quartier d'affaires : à Lyon, le quartier de la Part-Dieu rassemble des tours de bureaux, un grand centre commercial et la principale gare de la ville. Autour s'étend la banlieue, très variée : on y trouve des quartiers de grands ensembles construits dans les années 1960-1970, comme les Minguettes à Vénissieux, des zones industrielles et commerciales, mais aussi des quartiers résidentiels aisés. Plus loin, la couronne périurbaine est formée d'anciens villages devenus des espaces de lotissements pavillonnaires, où vivent des familles qui travaillent dans le pôle urbain.
>
> Ces aires urbaines connaissent de profondes évolutions. Depuis les années 1970, elles s'étalent : c'est la périurbanisation. Grâce à l'automobile et à des terrains moins chers, de nombreux ménages s'installent loin du centre pour avoir une maison avec jardin. Cet étalement urbain entraîne des déplacements pendulaires quotidiens entre le domicile et le travail, des embouteillages, de la pollution et la disparition de terres agricoles. Par ailleurs, les grandes aires urbaines attirent de plus en plus d'habitants et d'activités : c'est la métropolisation, particulièrement forte à Paris, qui compte plus de douze millions d'habitants, mais aussi à Lyon, Toulouse, Nantes ou Bordeaux, qui profitent de l'attractivité de l'ouest et du sud. Enfin, les villes cherchent à devenir plus durables : réhabilitation des quartiers de grands ensembles, construction d'écoquartiers comme celui de la Confluence à Lyon, sur d'anciens terrains industriels, développement des tramways, des pistes cyclables et des transports en commun.
>
> Ainsi, les aires urbaines françaises juxtaposent des espaces très différents, du centre-ville à la couronne périurbaine. Elles ne cessent de s'étendre et de se transformer, ce qui oblige les acteurs publics à chercher un aménagement plus durable pour limiter l'étalement urbain.

> ⚠ **Piège.** La consigne contient deux verbes : « décrivez » les espaces ET « expliquez » leurs évolutions. Une copie qui ne parle que du centre, de la banlieue et du périurbain sans expliquer l'étalement urbain et la métropolisation perd la moitié des points. Et n'oublie pas un exemple précis étudié en classe, avec des noms de quartiers.

2. Croquis : placer les aires urbaines

On écrit le nom de chaque aire urbaine sur le trait situé à côté du cercle correspondant :

- **Paris** : le plus grand cercle (plus de 10 millions d'habitants), au centre de la moitié nord du pays.
- **Lille** : le cercle situé tout au nord, près de la frontière belge.
- **Nantes** : le petit cercle situé à l'ouest, sur l'estuaire de la Loire (le plus bas des deux petits cercles de l'ouest ; celui du dessus correspond à Rennes).
- **Lyon** : le cercle du centre-est, sur le cours d'eau (le Rhône), entre Paris et Marseille.
- **Toulouse** : le cercle du sud-ouest situé sur la Garonne, à l'intérieur des terres, au sud-est de Bordeaux (qui est le cercle proche de la côte atlantique).

Les autres cercles (Bordeaux, Marseille, Nice, Strasbourg, Rennes) ne sont pas demandés : on peut les laisser sans nom. Il faut écrire lisiblement, horizontalement, à l'encre ou au crayon.

Exercice 3 – Enseignement moral et civique – Situation pratique : construire une culture civique *(10 pts)*

Document 1

1. L'affiche du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie présente plusieurs mesures de prévention face au virus covid-19 : se laver les mains pendant « Minimum 20 sec. » ; utiliser un gel hydroalcoolique ; rester à distance des gens malades (au moins un mètre) ; tousser ou éternuer dans son coude ; jeter immédiatement ses mouchoirs après usage ; éviter la bise et le serrage de mains. (Trois de ces mesures suffisent.)

Document 2

2. Le confinement est une mesure exceptionnelle prise par l'arrêté du 23 mars 2020, signé par le haut-commissariat de la République, qui représente l'État, et par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il consiste à **interdire à chacun de sortir de chez soi** : « est interdit le déplacement de toute personne hors de son habitation » (article 1^{er}). Seules quelques sorties restent autorisées : aller travailler, faire les « achats strictement nécessaires », se rendre chez le médecin quand la consultation « ne peut être différée », aider une personne vulnérable ou garder des enfants, ou encore faire une activité physique individuelle brève, « à proximité immédiate du domicile ». Le confinement interdit aussi tous les regroupements : « Toute manifestation, rassemblement, réunion ou activité professionnelle, amicale, familiale ou coutumière, est interdite » (article 2), sauf les réunions nécessaires à la gestion de la crise. Ces mesures, qui limitent fortement la liberté d'aller et venir et la liberté de réunion, ont pour but de réduire les contacts entre les personnes pour freiner la propagation du virus, protéger les plus fragiles et éviter que les hôpitaux soient débordés.

Documents 1 et 2

3. Texte pour convaincre son ami(e) :

> Je sais que le football avec les voisins te manque et que rester enfermé est difficile. Pourtant, tu dois arrêter ces matchs du soir, et je voudrais t'expliquer pourquoi.
>
> D'abord, c'est interdit par la loi. L'arrêté du 23 mars 2020 interdit tout rassemblement, même amical. Il autorise seulement une activité physique brève et **individuelle**, près de chez soi : un match à plusieurs n'entre donc pas dans les exceptions. Or, dans une démocratie, la loi est l'expression de la volonté générale, comme le dit la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, et elle s'applique à tous. En ne la respectant pas, tu risques une amende, et surtout tu manques à ton devoir de citoyen.

> Ensuite, ces règles servent l'intérêt général. Le virus se transmet quand on est à moins d'un mètre et par les mains, comme l'explique l'affiche du gouvernement. Au football, on se bouscule, on transpire, on se tape dans la main : impossible de respecter les gestes barrières. Tu pourrais être contaminé sans le savoir et rapporter le virus chez toi, à tes grands-parents ou à une personne fragile. Si tout le monde fait comme toi, les malades seront plus nombreux et les hôpitaux risquent d'être débordés, au détriment des soignants et des autres patients.
>
> Enfin, être libre, ce n'est pas faire tout ce que l'on veut : la Déclaration de 1789 dit que la liberté « consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Pendant quelques semaines, renoncer à un plaisir est un acte de solidarité et de responsabilité. Tu peux continuer à t'entraîner seul, près de chez toi, faire des jongles dans ton jardin ou des exercices à la maison, et garder le contact avec tes voisins par message.
>
> Le confinement ne durera pas toujours. En respectant les règles aujourd'hui, tu aides à ce qu'on puisse bientôt rejouer tous ensemble.

> ⚠ **Piège.** La consigne interdit toute information d'identité ou de signature : ne signe pas ta lettre et n'invente pas de nom. Pense aussi à utiliser les deux documents (une mesure barrière du document 1, un article de l'arrêté du document 2) et à t'adresser directement à ton ami(e).

Conseils pour le jour J

Le sujet dure 2 heures pour 50 points : compte environ 45 minutes pour l'histoire, 50 minutes pour la géographie (dont 30 pour le développement construit) et 25 minutes pour l'EMC. Le développement construit vaut à lui seul 15 points : fais un plan au brouillon, pense à une introduction et une conclusion, et appuie-toi sur un exemple précis de ville (quartiers, aménagements).

En histoire, cite toujours le document entre guillemets puis ajoute une connaissance : la bataille de la Somme, sa date, la phase de la guerre de position. Ne confonds pas la Somme (juillet-novembre 1916, offensive franco-britannique) et Verdun (février-décembre 1916, offensive allemande).

N'oublie pas de rendre l'annexe page 6 avec ta copie, et de remplir son en-tête : un croquis non rendu, ce sont 5 points perdus d'avance.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).